

RAS-LE-BOL DES ENSEIGNANTS

Confrontés quotidiennement aux incivilités, aux actes de violences qui deviennent de plus en plus graves dans les établissements, de nombreux collègues de l'académie se mobilisent. Au-delà, de ce refus de la violence dans les collèges et les lycées, c'est tout le malaise, l'écœurement d'une profession qui s'exprime.



En effet, depuis plusieurs années nous assistons à la lente dégradation de notre métier (alourdissement de notre charge de travail, absence de soutien et de reconnaissance de notre hiérarchie, aucune revalorisation de nos salaires, mépris des institutions, mise en place de réformes diverses et variées sans aucune formation ...). A cela s'ajoutent les suppressions massives de postes (74107 postes depuis 2003), la réforme de la formation qui va repousser l'entrée dans le métier des jeunes enseignants d'un an et les mettre directement devant des classes à 18h, des stagiaires qui prendront des classes en responsabilité sans aucune rémunération l'année de leur master 2, une réforme du lycée basée sur une seule et même ambition : économiser toujours plus de postes.

Le SNCL-FAEN lutte résolument contre ces politiques et mène inlassablement le combat pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Le SNCL Créteil soutient la mobilisation des enseignants et appelle à la grève et à la manifestation les mardi 16 et jeudi 18 février

RENDEZ-VOUS MANIFESTATIONS

MARDI 16 FEVRIER : 14 h à Odéon

JEUDI 18 FEVRIER : 14 h Luxembourg avec défilé vers le ministère



Consultez les revendications sur l'appel de l'intersyndicale joint ou sur notre site internet : <http://sncl.creteil.free.fr>



Réforme des lycées : le SNCL Créteil écrit au Recteur



A l'attention de Monsieur le recteur de l'académie de Créteil

Objet : Dotation horaire des lycées d'enseignement général et technologique

Monsieur le Recteur,

La réforme des lycées lancée par Monsieur le Ministre de l'éducation nationale doit se mettre en place dès la rentrée 2010 pour les secondes et à la rentrée 2011 pour le cycle terminal.

Les premiers décrets et arrêtés relatifs à cette réforme ont été publiés au journal officiel du 28 janvier 2010.

L'article 5 de l'arrêté du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde précise :

"Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs, sur une base de 10 h 30 par semaine et par division, ce volume pouvant être abondé en fonction des spécificités pédagogiques de l'établissement"

Les établissements reçoivent actuellement les contingents horaires (heures postes et HSA) au travers de la DHG.

Nous souhaiterions connaître le volume horaire plancher attribué aux classes des établissements les moins bien dotés ainsi que le volume horaire attribué aux classes des lycées les mieux dotés.

Nous aimerions également savoir sur quels critères, autres que celui des évolutions d'effectifs, des établissements seront mieux dotés. Nombreux sont nos collègues qui s'interrogent et nous aimerions leur apporter des réponses objectives et vérifiées.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire académique du SNCL-Créteil
Alexandre AHLIN



Notation administrative

La campagne de notation administrative va bientôt commencer (à partir du 8 mars jusqu'au 16 avril pour la campagne informatique - retour des notices au rectorat signées par les intéressé(e)s au plus tard le 15 mai 2010).



Votre chef d'établissement va donc prochainement prendre contact avec vous.

Pour être en mesure d'argumenter efficacement en cas de divergence de vue, mieux vaut connaître les règles qui régissent cette procédure administrative.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site internet.

Formation des enseignants

Le SNCL Créteil s'oppose à la réforme de la formation. Pour nous il est inacceptable que le recrutement à bac+5 s'accompagne d'une baisse des revenus (perte d'une année de salaire et de cotisations pour la retraite), d'une dégradation des conditions de travail (18h de service avec une formation en fin d'année), d'une exploitation des étudiants de master 2 qui devront prendre en charge des classes sans rémunération.



Nous revendiquons :

- 1) Un pré-recrutement en fin de licence.
- 2) Deux années de stagiaire en formation alternée, une moitié « sur le terrain » et l'autre en formation « académique ».
- 3) L'attribution du master à l'issue de ces deux années de stage.

Ce projet de recrutement et de formation professionnelle s'appuie sur notre expérience de l'enseignement, il évite toute perte financière aux futurs enseignants et avance d'un an leur entrée dans la fonction publique.

Carrière



CAPA promotions d'échelon

- PEGC :
9 février 2010
- Certifiés :
19 février 2010
- PLP et COP
11 mars 2010
- CPE et EPS
12 mars 2010

Notation administrative du 8 mars au 16 avril

N'hésitez pas à consulter notre site internet et à nous renvoyer la fiche syndicale pour toutes les opérations liées à la carrière.

